

n'y aura pas lieu d'y suppléer par des ouvriers étrangers;

2° que la rentrée et le battage des grains s'opèrent normalement, les divers propriétaires s'entraidant spontanément;

3° que les prochaines emblavures se feront dans des conditions relativement satisfaisantes;

4° que la production en blé de la récolte en cours sera d'environ 2000 hectolitres;

5° que cette récolte pourra assurer l'alimentation des habitants de la commune pendant environ 8 mois;

6° qu'il manquera environ 500 hectolitres pour arriver à la récolte de 1915;

7° que la seule boulangerie existante dans la commune ne manquera pas de bras et qu'il n'existe aucun moulin.

Le Conseil vote ensuite, à l'unanimité des membres présents, une subvention supplémentaire de 300 fr. en faveur du bureau de bienfaisance pour parer à toute éventualité de détresse des familles nécessiteuses.

Fait et délibéré aux Allemaux, les jour, mois et an que dessus.

Et ont signé: M. G. Timony

Caro Sans Saint Pastou
 Timony A. Delbosq.
 Paul St Pastou

Séance du 16 août 1914.

Changement
 de
 dénomination
 de la
 Commune.

Les mêmes membres présents.

M. le Maire propose à l'Assemblée, en raison des événements tragiques actuels, de changer la dénomination de la commune qui rappelle trop celle de nos ennemis héréditaires, synonyme de barbarie.

Il expose que la dénomination de « La Bour du Crieu » ne saurait mieux

Couvenir, au point de vue historique.

En effet, il existait jadis sur la place de « la Cour » située au centre du village, une tour dont un vestige impérissable fait l'admiration des visiteurs. Cette tour, espèce de bastille miniature, qui a subi le sort de sa grande sœur parisienne, servait de prison aux hérétiques à l'époque où l'horrible tribunal de l'Inquisition sévissait dans le Midi de la France. De plus, le village s'appelait alors: « St-Paul du Crieu ».

M. le Maire ajoute qu'en adoptant sa proposition, le Conseil avivra, si possible, le patriotisme de nos concitoyens en ce moment à la frontière.

Le Conseil,

Qui l'expose si poignamment de M. le Maire,

Adopte, d'enthousiasme et par acclamation, sa proposition et supplie l'Administration supérieure d'approuver immédiatement sa décision.

Fait et délibéré aux Allemans, les jours, mois et au que dessus.

Et ont signé tous les membres présents:

Simoney

Sans Saint Pastou Carol
St Pastou Simoney A Delbogy
Vidal

1^o Avis favorable du
Conseil général en date
du 5 octobre 1914
2^o

Le Président de la
République Française,

Décète:

article 1^{er}: La Commune

des Allemans, canton et

arrondissement de Pamiers,

Ariège) portera, à l'avenir, le

nom de La Cour du Crieu.

Fait à Paris le 14 octobre 1915.

Signé: R. Poincaré

Séance du 1^{er} novembre 1914.

Présidence de M. Simoney Jules Maire.

Présents: M. Gaus, Adjoint, Delbogy, Eychemme,
St-Pastou A., St-Pastou J., Vidal G., Vidal Y.

Absents excusés: Carol, St-Blauquet, Simoney G. —

M. le Maire expose à l'Assemblée que la
Commune n'ayant pas de fonds disponibles à

Désaffectation
provisoire du crédit
affecté à la fête locale.